

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire enquêteur
Annule et remplace la décision datée du 23 juillet 2025**

Par une lettre, enregistrée le 21 juillet 2025, le maire de la commune de Lusanger a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lusanger (44)* ».

Par une décision du 23 juillet 2025, le président du tribunal a désigné M. Philippe ALLABATRE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Fabienne LEBEE en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Par une lettre, enregistrée le 10 octobre 2025, le maire de la commune de Lusanger a demandé d'ajouter à l'objet de l'enquête publique : « *La délimitation du périmètre des abords de l'église du vieux bourg* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Philippe ALLABATRE, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique conjointe ayant pour objet : « *La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lusanger (44) et la délimitation du périmètre des abords de l'église du vieux bourg* ».

Article 2 : Madame Fabienne LEBEE, ingénieur environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision, qui annule et remplace la décision précédente du 23 juillet 2025, sera notifiée au maire de la commune de Lusanger, à Monsieur Philippe ALLABATRE, et à Madame Fabienne LEBEE.

Fait à Nantes, le 17 octobre 2025.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nantes, le 20/10/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANTES

6, Allée de l'Ile Gloriette
CS 24111

44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02/55/10/10/02
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffre ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15

E25000159 / 44

Monsieur le Maire
maire de Lusanger
20 place de l'église
44590 LUSANGER

<https://nantes.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000159 / 44
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lusanger (44) et la délimitation du périmètre des abords

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision annulant et remplaçant la décision n°25159-44 du 23 juillet 2025, par laquelle est désigné Monsieur Philippe ALLABATRE, Retraité de la police nationale,

en qualité de commissaire enquêteur et Madame Fabienne LEBEE
en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



